REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	*35*
Nombre des Membres en exercice.....	*35*
Nombre des Membres présents à la séance.....	*34*
Procurations.....	*1*

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 mars 2014

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD à Christian PIERRET

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 - n° 02 (1/2)
140002

SAISINE DE L'EPFL POUR ETUDE URBAINE DU SECTEUR GARE

Depuis maintenant plus de 10 ans la Ville est en négociation avec RFF et la SNCF pour acquérir les différentes friches ferroviaires du secteur gare. Avec l'arrivée du TGV Est en 2007, la Ville a souhaité travailler sur deux points :

1. la création d'un pôle multimodal de transport,
2. l'aménagement urbain du secteur gare.

Courant 2008, une étude intermodale menée par un cabinet extérieur et cofinancée par la Ville, la Région Lorraine, le Conseil Général et la SNCF, a permis de déterminer les besoins de programmation pour la création d'un pôle multimodal :

- dimensionnement des besoins en stationnement pour les voitures, deux roues (avec abris couverts), taxis, arrêts de bus, dépose-minute, location de voitures ;

- valorisation du parvis de la gare en le rendant uniquement piétonnier ;

- création de modes de déplacement doux.

Parallèlement, la Ville a sollicité l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour effectuer le portage foncier des emprises cessibles et proposer des pistes d'aménagement du secteur. Une étude urbaine a été menée par le cabinet G. Studio architectes.

Les grandes lignes d'aménagements du secteur gare proposées par le cabinet d'architectes, sont les suivantes :

* dans une première phase :

- réalisation des aménagements nécessaires à la création du pôle multimodal sur la base du programme arrêté lors de l'étude intermodale ;

- ouverture du parvis vers l'ouest avec démolition partielle du poste d'aiguillage ;

- création de stationnements de courte durée à proximité directe du parvis de la gare et de longue durée côté Petit St-Dié ;

- démolition d'une partie des friches industrielles cessibles ;

- requalification des bâtiments présentant des qualités architecturales intéressantes ;

- réhabilitation du quai et utilisation comme cheminement ;

07 mars 2014 - n° 02 (2/2)
140002

- réhabilitation de la passerelle existante en augmentant visuellement sa largeur afin de créer un cheminement plus qualitatif permettant de relier les deux côtés de Saint-Dié-des-Vosges et de conforter la vue sur le massif du Kemberg ;

- développement d'un secteur mixte comprenant des cellules à vocation artisanale et commerciale (en RDC notamment) et des logements temporaires (touristiques, étudiants ou liées aux activités économiques) sur les terrains SNCF situés côté gare

* dans une seconde phase :

- assurer le traitement des friches ferroviaires situées rue du Petit St-Dié afin d'y développer de l'activité économique.

LE CONSEIL

- Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE que le Maire effectuera la saisine de l'EPFL pour effectuer les études techniques, urbaines et financières complémentaires relatives au secteur gare et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

Christian PIERRET